

Compte-rendu du Conseil d'administration – 15 avril 2024

Début de la séance : 18h00

Le secrétaire de séance est un professeur.

Ordre du jour :

1. *Compte-rendu financier 2023*
2. *Conventions Erasmus*
3. *Sorties pédagogiques*
4. *Questions diverses*

Le compte-rendu du CA précédent est approuvé à l'unanimité :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

1) Compte-rendu financier

Présenté par la secrétaire générale et agent comptable

Quelques chiffres saillants :

- Excédent de service : 10451,45 euros
- Budget reprographie : en hausse à 31200 euros

Question : Après plusieurs années, ne serait-il pas temps de faire un bilan de l'utilisation des tablettes, qui étaient un moyen – soi-disant – de faire diminuer le nombre de photocopies ? Visiblement, au budget de la Région (imputable au contribuable) pour les tablettes, s'ajoute une augmentation du nombre de copies, elle aussi payées par la Région (et donc également par les contribuables). Si certains collègues utilisent les tablettes, ne serait-il pas possible d'en avoir à disposition au lycée – chargées et entretenues – plutôt qu'une par élève ?

Réponse du chef d'établissement : Il y a effectivement un hiatus entre l'utilité supposée des tablettes et leur utilité réelle. Face à cela, plusieurs pistes :

- Concertation entre les équipes enseignantes pour mieux utiliser les tablettes
- Impossibilité de revenir en arrière.

Relance : Lorsque le CA a voté (après des débats houleux) l'adoption des tablettes, cela s'est fait sur la foi d'une possibilité d'une « clause de revoyure » après 5 ans (cf. compte-rendu du CA datant de 2020). Ce délai étant presque écoulé, qu'en est-il ?

Réponse : Il semblerait que cela ne soit plus d'actualité.

Relance: Le CA a donc voté sur la foi de déclarations mensongères, propres à altérer la sincérité du scrutin ?

Faute de se souvenir parfaitement des conditions dans lesquelles le vote a eu lieu, l'ensemble des membres du CA est d'accord pour que l'on puisse procéder aux vérifications nécessaires et remettre au prochain CA la discussion.

- Le coût de fonctionnement d'une journée passe de **3872 euros en 2022 à 5121 euros en 2023**, et cela malgré la diminution de la consommation globale d'énergie. Le surcoût étant lié à l'augmentation d'environ 340.000 euros de la note de gaz (facture prise en charge par la Région, c'est-à-dire par les contribuables).

Voir rapport joint concernant l'exécution budgétaire.

Vote pour le compte financier : (18 votants) : vote à l'unanimité

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Vote pour l'excédent de service : en fonction de l'excédent de chaque service (services généraux + service de la restauration scolaire) → chaque excédent sur chaque compte. Vote à l'unanimité

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

2) Convention ERASMUS

Allocation d'une bourse de 1200 euros pour une élève de BTS SAM. Vote à l'unanimité.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Sorties pédagogiques

Sortie cinéma la cascade le 14/05/2024 : 3 euros par élève
Visite de l'observatoire de Marseille à l'Estaque sortie le 06/05/2024 : 5 euros par élève
Forum des maths à Rognac le 17/05/2024 : 5 euros par élève
Visite du sous-marin Saga+ DRASSM à l'Estaque sortie le 31/05/2024 : 5 euros par élève

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

4) Information et questions diverses

Quelques dates importantes :

- Conseils de classe des premières et terminales : du 27 au 31 mai
- Conseils de classe des secondes : du 3 au 4 juin
- Fin des cours : 7 juin (possibilité pour les enseignants qui le souhaitent d'organiser des séances de révision au sein du lycée)
- 7 juin : Bal du lycée
- Bac de Français : 14 juin
- Bac de philosophie : 18 juin + épreuves de spécialités du 19 au 21 juin
- Bac Pro : 18-21 juin
- Résultats du Bac : 8 juillet à 12h (internet et affichage au lycée)
- Rattrapage : 10 juillet
- Les stages de Seconde : **obligatoires** du 17 au 28 juin. Pour aider les élèves : site 1 jeune, 1 solution

Remarque d'un élu : Les conventions de stage sont arrivées le 26 mars 2024 pour une mise en œuvre en juin → manque d'organisation. *Quid* des élèves qui n'auraient pas trouvé de stage ? Quel intérêt pédagogique d'une telle mesure ? Sachant que cela sera *valorisé* sur Parcoursup, ne serait-on pas en train de faire de la sélection sociale ?

Réponse : Le lycée avait déjà anticipé les conventions, qui ont déjà été distribuées aux élèves dès le mois de Janvier. Les élèves participant au SNU sont dispensés de stage. L'intérêt pédagogique est limité, sachant qu'il n'y aura ni encadrant de l'EN, ni rapport de stage à rendre. Concernant la discrimination sociale, un point qu'il faudra évaluer.

Question : Qu'en est-il des piratages et fermeture des comptes Atrium pour les parents ?

Réponse : Cette fermeture fait suite aux menaces terroristes diffusées sur les ENT de plusieurs régions, dont la nôtre. La ministre de l'Education Nationale a décidé de fermer les échanges sur tous les ENT jusqu'à la fin de l'année scolaire pour permettre de les sécuriser. Même chose pour Pronote.

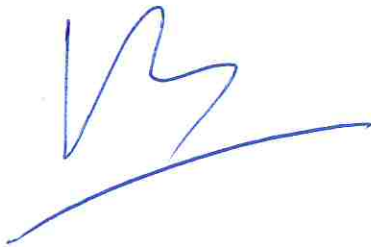
Question : Que peuvent faire les parents ?

Réponse : Les comptes ont été régénérés mais se pose le problème de la transmission aux parents. Il n'est pas possible de donner les codes aux enfants (pour des raisons évidentes), et, en fin d'année, il semble peu opportun d'envoyer 3000 courriers – pour des raisons de coûts et de logistique. Il est possible pour les parents qui le désireraient de s'adresser directement au secrétariat, et il est conseillé de passer directement par Pronote sur téléphone (pas besoin de passer par Atrium).

Remarque : Les enseignants de philosophie souhaitent alerter sur les conditions dans lesquelles le Bac va se dérouler cette année pour eux. Habituellement, chaque enseignant a plus de 100 copies (moyenne à environ 150) à corriger dans un délai qui est déjà restreint. Comment en même temps corriger l'épreuve de HLP (corrigée pour moitié par des enseignants de philosophie et pour l'autre par des enseignants de Lettres qui, eux aussi, sont accaparés par les corrections des écrits et oraux de Français en Première) ? Cela, évidemment, en participant au « Grand Oral ». Les enseignants de philosophie notent que les effets d'annonce du gouvernement ne sont jamais précédés de concertations avec quiconque, et qu'ils débouchent inmanquablement sur des solutions dont les conditions de mise en place ne sont jamais évaluées *a priori*. Cette improvisation incessante est pédagogiquement improductive et professionnellement stressante.

Cette remarque n'appelant pas de réponse de la part de l'administration, et aucune question supplémentaire n'ayant été posée, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance



Le Président de séance

